

Strasbourg, 17 juin 2024

CDDEM(2024)8

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

RAPPORT DE REUNION

1ère réunion plénière
(13-14 mai 2024)

Strasbourg, Palais de l'Europe - Salle 11
(et en ligne via Zoom)

Web : www.coe.int/cddem

Le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM/le Comité) a tenu sa 1^e réunion plénière à Strasbourg les 13 et 14 mai 2024 avec M. **Matjaž Gruden**, Directeur de la démocratie (Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DG II)), en tant que président intérimaire avec l'accord du Comité, dans l'attente de l'élection du président du CDDEM. La plénière s'est tenue dans un format hybride.

1. Ouverture de la réunion par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Mme **Marja Ruotanen**, Directrice générale de la démocratie et la dignité humaine (DG II), a ouvert la réunion.

Mme **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et a commenté la formation du CDDEM. Elle a fait référence à ses récents [rapports annuels](#), attirant l'attention des membres sur la tendance de plus en plus préoccupante du recul démocratique et de la propagation de l'autoritarisme dans le monde. Elle a souligné l'augmentation des attaques contre les [libertés fondamentales](#) d'expression, de réunion et d'association, ainsi que les droits des groupes minoritaires et l'indépendance judiciaire, le tout dans un contexte de polarisation politique croissante et d'augmentation des discours de haine, à la fois en ligne et hors ligne.

La Secrétaire Générale a félicité les dirigeants européens pour leur volonté politique exprimée lors du [Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe à Reykjavík en 2023](#), et en particulier dans les Principes de Reykjavík pour la démocratie ([Annexe III à la Déclaration de Reykjavík](#)). Elle a également salué l'engagement des Etats membres en faveur de la démocratie, démontré par leur participation au CDDEM. La Secrétaire Générale a présenté les tâches du CDDEM, notamment la mise en œuvre des principes de Reykjavík, la promotion de la démocratie participative et délibérative, l'engagement de la société civile, la reconnaissance des organisations de la société civile et l'évaluation de l'impact potentiel de l'intelligence artificielle sur la démocratie. Elle a rappelé aux membres le large [mandat](#) du Comité, ainsi que l'importance d'adopter une approche cohérente à travers tous les organes et instances du Conseil de l'Europe.

M. **Domenik Wanger**, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe et Président des Délégués des Ministres, s'est ensuite adressé au CDDEM. Conformément aux priorités de la présidence liechtensteinoise du Comité des Ministres, à savoir d'assurer un suivi efficace de la [Déclaration de Reykjavík](#) et renforcer les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, M. Wanger a noté la contribution du Comité des Ministres à la création du CDDEM et a souligné que le Comité devrait assurer un suivi efficace des engagements pris par les Etats membres lors du Sommet de Reykjavík. Il a souligné l'importance d'une action intergouvernementale réussie tout en garantissant l'engagement de la société civile sur les questions démocratiques, ce qui reflète la [priorité du Conseil de l'Europe](#) d'un engagement effectif de la société civile dans les activités de l'organisation. M. Wanger a appelé les membres à coopérer avec d'autres organes du Conseil pour aborder les questions de manière structurée, expliquant que le rôle du CDDEM est de préparer le travail du Comité des Ministres à cet égard.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le CDDEM a adopté l'ordre du jour de la réunion (Annexe 1) sans modification. La liste des participants¹ figure à l'Annexe 2. L'ordre du jour, le rapport abrégé et le rapport complet de la réunion sont également disponibles sur le [site web du CDDEM](#).

Le Comité a convenu d'un arrangement provisoire selon lequel le Secrétariat, représenté par M. Gruden, présiderait la réunion en attendant l'élection du président du CDDEM lors de la deuxième réunion plénière (voir section 10.2).

¹ Lors de cette 1^{ère} réunion plénière du CDDEM, les 39 États membres présents étaient représentés par 66 participants, dont 34 femmes et 32 hommes (51,5 % et 48,5 % respectivement).

3. Information du Secrétariat : Le rôle du CDDEM et sa place au sein du Conseil de l'Europe

3.1. Introduction aux travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe

M. Gruden, président intérimaire, a donné un aperçu de la nouvelle structure interne du Conseil de l'Europe, informant le CDDEM du renforcement de la [Direction de la démocratie](#) qui rassemble des vecteurs complémentaires pour renforcer les sociétés démocratiques européennes – liberté d'expression, participation significative de la société civile et des jeunes à la vie démocratique, programmes éducatifs sur les droits de l'homme et les valeurs démocratiques, patrimoine culturel, etc. – afin d'unir les efforts existants sur les différents aspects de la démocratie et de mieux orienter le travail global sur ce sujet important.

Le président intérimaire a souligné la position centrale du CDDEM dans l'effort renouvelé de l'Organisation en faveur de la démocratie, en insistant sur le fait que son rôle est de relier ses différents éléments, en particulier dans son travail sur les paramètres pour l'application et la mise en œuvre des [principes de Reykjavík](#) pour la démocratie, mais aussi en contribuant à la mise en œuvre de l'agenda plus large de Reykjavík, y compris l'engagement significatif et fructueux avec la société civile.

3.2. Mandat et règlement intérieur du CDDEM

Mme **Urška Umek**, Secrétaire du CDDEM, a présenté le [mandat](#) du Comité et le règlement intérieur régissant ses travaux, tel qu'énoncé dans la Résolution du Comité des Ministres [CM/Res\(2021\)3](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail. Elle a également présenté la proposition du CDDEM de créer deux groupes de travail pour accomplir les tâches prévues pour ce biennium, à savoir sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavík (GT-P) et sur la participation de la société civile (GT-CS) (voir section 10.1).²

La Secrétaire a souligné les liens entre les trois [valeurs fondamentales](#) du Conseil de l'Europe – la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit – qui doivent être prises en compte dans la plupart des tâches du Comité. Elle a noté que pour le CDDEM, la démocratie est d'une importance particulière ; cependant, dans plusieurs tâches du Comité, les trois dimensions seront entrelacées et fonctionneront comme un système unifié. La Secrétaire a également informé les membres que la Division des institutions démocratiques et de la société civile du Conseil de l'Europe, qui assure le secrétariat du CDDEM, apporte également son soutien à deux autres entités axées sur la démocratie, à savoir la Conférence des organisations internationales non gouvernementales ([CINGO](#)) et le Forum mondial de la démocratie ([FMD](#)), ce qui devrait faciliter le développement de synergies entre ces structures interconnectées.

3.3. Tour de table des membres du CDDEM

Les membres du Comité se sont présentés et ont discuté des priorités de leurs gouvernements ainsi que de leurs attentes concernant les futurs travaux et activités du CDDEM. Parmi les principales priorités figuraient le soutien à des élections libres et équitables, l'impact de l'intelligence artificielle (IA) et de la numérisation sur la démocratie et la gouvernance démocratique, l'engagement effectif et significatif de la société civile dans les travaux des gouvernements respectifs, de nombreux membres exprimant leur intérêt pour les développements sur la démocratie participative en particulier, et les questions de bonne gouvernance à tous les niveaux de gouvernement, y compris les développements concernant la gouvernance multiniveaux. Certains membres ont exprimé un intérêt particulier pour des questions plus ciblées telles que les mesures de lutte contre la corruption, la réforme électorale, la relation entre la démocratie et l'économie, et la gestion de la capacité de l'État, y compris le fonctionnement de l'administration et le progrès économique. De nombreux membres ont souligné le rôle potentiel du CDDEM en tant que forum d'échange de vues et surtout de meilleures pratiques sur ces questions et d'autres questions connexes. Ils ont également souligné la nécessité de veiller à ce que le CDDEM ne fasse pas indûment double emploi avec les efforts existants et que le comité ne perde pas de vue le grand nombre de normes existantes.

² Avant la réunion, les membres du Comité ont reçu le projet de mandat pour le GT-P ([CDDEM\(2024\)6](#)) et le GT-CS ([CDDEM\(2024\)7](#)).

Mme **Jurgita Germanavičienė**, ambassadrice itinérante pour la promotion de la démocratie, Ministère des Affaires Étrangères, et membre du Comité pour la Lituanie, a également présenté les priorités de la prochaine [présidence lituanienne du Comité des Ministres](#). Elle a souligné le soutien à l'Ukraine, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, la reconstruction démocratique et la garantie de la responsabilité internationale de l'agresseur.

4. Les défis de la démocratie en Europe

4.1. *Conclusions des rapports de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit*

Le président intérimaire a mis l'accent sur les défis posés à la démocratie par les récents [rapports annuels](#) de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, en soulignant que les conclusions de ces rapports ont contribué à la création du CDDEM et au renforcement des efforts de l'Organisation en faveur de la démocratie en général. Il a souligné que les rapports sont basés sur les conclusions de divers organes et structures du Conseil (par exemple, la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), l'Assemblée parlementaire (APCE) et le Commissaire aux droits de l'homme) et fournissent une image complète de la situation dans les États membres. Les rapports se concentrent sur différents piliers de la démocratie et de la sécurité démocratique, avec des conclusions basées sur des critères de mesure spécifiques développés sur la base des normes du Conseil de l'Europe. Cela peut constituer une base solide pour l'élaboration de paramètres pour l'application et la mise en œuvre des principes de Reykjavík. Le président intérimaire a toutefois encouragé les membres du CDDEM à aller au-delà de ces critères de mesure actuels lors de l'opérationnalisation des principes de Reykjavík pour la démocratie.

La guerre en Ukraine ayant mis en évidence les menaces et les vulnérabilités potentielles auxquelles les États européens sont confrontés, le président intérimaire a réfléchi à certains défis contemporains affectant les démocraties européennes à la lumière de phénomènes tels que le « populisme ». ³ Se référant à une [série d'articles](#) scientifiques coécrits par l'un des orateurs invités, M. Roberto Foa, M. Gruden a réfléchi à l'insatisfaction populaire croissante à l'égard des valeurs libérales-démocratiques en Europe. Il a cité le [rapport 2021](#) de la Secrétaire Générale, qui a introduit la notion de « recul démocratique » (*democratic backsliding*) dans le lexique et l'ordre du jour du Conseil et a souligné que « l'esprit et les institutions démocratiques s'entraînent mutuellement dans une spirale descendante ».

4.2. *Présentation des défis contemporains auxquels sont confrontées les démocraties européennes et de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme*

M. **Erik Wennerström**, juge à la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH/la Cour) au titre de la Suède, a déclaré que la Cour, bien qu'elle n'ait pas de « mandat pour la démocratie » en vertu de la [Convention européenne des droits de l'homme](#) (CEDH/la Convention), protège la démocratie en Europe par l'interprétation de la Convention et des droits individuels qui y sont mentionnés. Selon le juge Wennerström, la jurisprudence de la Cour se concentre en particulier sur quatre aspects ou interdépendances de la démocratie, qui sont réalisés par le respect des droits de l'homme et de l'État de droit : (1) la liberté d'expression ([article 10 de la CEDH](#)) ; (2) la liberté de réunion et d'association ([article 11 de la CEDH](#)) ; (3) les droits électoraux centraux ([article 3, prot. 1 de la CEDH](#)) ; et (4) l'indépendance judiciaire ([article 6 de la CEDH](#)).

Le juge Wennerström a rappelé aux membres la [déclaration](#) répétée de la Cour selon laquelle la démocratie semble être le seul modèle politique envisagé par la Convention et donc le seul compatible avec elle. Le juge a estimé que les Principes de Reykjavík constituent un bon point de départ pour définir et décrire la démocratie – ce qui est une étape nécessaire pour la protéger – et a noté une convergence significative dans l'évolution de la jurisprudence de la CrEDH, des [avis et études](#) de la Commission de Venise et des Principes de Reykjavík.

³ En s'appuyant sur la définition du populisme qui a été élaborée, dans le [rapport annuel 2017](#) (voir esp. p. 6) du Secrétaire Général, pour les besoins des travaux du Conseil de l'Europe.

M. **Roberto S. Foa**, codirecteur du Cambridge Centre for the Future of Democracy, s'est concentré sur les défis contemporains de la démocratie tels qu'ils sont observés dans les recherches des praticiens, et a présenté les indicateurs existants conçus pour évaluer les différentes dimensions de la performance démocratique, tels que les indices de l'Institut **V-Dem**, de **Freedom House**, l'indice de démocratie de l'**Economist Intelligence Unit**, et l'**International IDEA**. Selon M. Foa, les projets d'indicateurs existants ont une portée de plus en plus globale, mettant l'accent sur les normes démocratiques individuelles et intégrant l'expérience et les compétences de nombreux secteurs (tels que les médias/le journalisme et le secteur non gouvernemental). Il a également mentionné qu'il existe une tendance à prendre en compte les expériences des citoyens plutôt que seule l'évaluation des experts (qui devrait suivre un processus rigoureux pour garantir l'objectivité).

Selon M. Foa, la valeur ajoutée potentielle d'un ensemble d'indicateurs ou de paramètres du Conseil de l'Europe réside dans la création d'indicateurs exploitables, spécifiques aux politiques et aux lois. Il est essentiel de recueillir des données fiables sur la durée de mise en œuvre des projets de participation de la société civile, sur les limites qui s'appliquent et sur la manière dont elles sont traitées. Les indicateurs devraient également être basés sur des normes informelles, car la dégradation de la démocratie se produit aujourd'hui de manière plus subtile et informelle. M. Foa a donné quelques conseils généraux sur la manière d'élaborer les paramètres, notamment en se concentrant sur le recul démocratique sans perdre de vue les progrès et les réussites en matière de résilience et de consolidation démocratiques ; en restant conscient du champ d'application spécifique de l'opération et en tenant compte du potentiel de valeur ajoutée unique (par exemple, l'examen juridique spécifique des normes) ; et en n'oubliant pas de définir les objectifs à l'avance et d'encourager le changement de politique.

Après les interventions, le Comité a procédé à un échange de vues avec les orateurs invités. Interrogée sur l'exécution des décisions/arrêts de la Cour, le juge Wennerström a reconnu qu'il y avait eu de nouveaux développements, mais a déclaré que la Cour ne supervise, en principe pas, activement la mise en œuvre parce que le Comité des Ministres est déjà chargé de le faire. Il a été demandé à M. Foa ce qu'il pensait de la nécessité d'une codification accrue des principes non écrits à la lumière de récents développements défavorables concernant des normes informelles historiquement reconnues. Selon M. Foa, le Conseil devrait concentrer son attention sur des questions moins litigieuses et contribuer à l'élaboration d'instruments juridico-politiques plus réels et plus efficaces. En ce qui concerne l'élaboration des paramètres pour l'application et la mise en œuvre des principes de Reykjavík (voir section 5), M. Foa a en outre estimé qu'une évolution générale des données qualitatives vers des données quantitatives pourrait avoir un impact.

5. Les principes de Reykjavík pour la démocratie et les paramètres pour faciliter leur application et leur mise en œuvre

La discussion entre les membres du CDDEM sur l'opérationnalisation des Principes de Reykjavík pour la démocratie à travers le développement de paramètres (voir section 5.4) a été introduite par des présentations de travaux pertinents déjà (ou en cours d'être) entrepris sous les auspices du Conseil de l'Europe.

5.1. Introduction des objectifs poursuivis par l'opérationnalisation des Principes de Reykjavík pour la démocratie

Les **Principes de Reykjavík pour la démocratie** et la tâche du CDDEM de développer des paramètres pour faciliter leur application et leur mise en œuvre ont été décrits par Mme Marja Ruotanen. Mme Ruotanen a souligné l'importance pour le CDDEM de jouer un rôle clé dans la pérennisation de la démocratie en Europe. Le CDDEM intégrera ses travaux dans les activités de suivi du Comité des Ministres concernant les décisions et les engagements pris dans la Déclaration de Reykjavík. Mme Ruotanen a mentionné les travaux en cours et prévus sur les aspects de la démocratie (tels que l'éducation, la culture, les droits des minorités et l'implication des jeunes) menés par la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil, ou **DG II**. Ces travaux compléteront ceux du CDDEM et, dans un certain sens, devront être regroupés dans le cadre des efforts de ce dernier.

5.2. Travaux pertinents de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Mme **Claire Bazy-Malaurie**, Présidente de la [Commission de Venise](#), a donné un bref aperçu de la mission de la Commission, de son historique, de ses méthodes de travail et de sa valeur ajoutée. Elle a mis l'accent sur l'interprétation par la Commission de la [relation](#) complexe entre la démocratie, la [prééminence du droit](#) et les droits de l'homme, qui reflètent largement les trois piliers du Conseil de l'Europe. À cet égard, elle a souligné la nécessité d'inclure toutes les structures pertinentes du Conseil dans l'effort renouvelé en faveur de la démocratie, afin de garantir une action cohérente à tous les niveaux.

Mme Bazy-Malaurie a évoqué les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité démocratique en Europe et auxquelles il convient de répondre par une stratégie globale impliquant à la fois des paramètres juridiques et des paramètres liés à la pratique. Elle a déclaré que les valeurs européennes doivent évoluer sans perdre de vue leurs fondements et leurs objectifs afin de répondre aux exigences du monde moderne. Dans cette perspective, l'État de droit doit être le garant de la société démocratique. Les garanties formelles étant insuffisantes, il est [nécessaire](#) que tous les secteurs de la société participent activement et fassent un « choix conscient de la démocratie ». En d'autres termes, les institutions démocratiques ont besoin d'un environnement et d'une culture démocratiques comme toile de fond.

5.3. Travaux pertinents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. **George Papandreou**, rapporteur général de l'APCE sur la démocratie et deuxième vice-président de la [commission des questions politiques et de la démocratie](#) de l'APCE (Grèce, SOC), a souligné la nécessité de rendre la quantité de données et d'informations sur la démocratie disponible et accessible aux décideurs politiques, aux acteurs de la société civile et aux citoyens en général. Il a également souligné l'importance de garder à l'esprit la facilité d'utilisation lors de la création de boîtes à outils et de listes de contrôle pour les citoyens et les législateurs afin de vérifier l'évolution de nos démocraties.⁴ À cet égard, M. Papandreou a mentionné le Conseil de l'Europe comme point focal possible pour le développement d'un réseau qui pourrait rassembler la recherche, la législation, l'établissement de normes, le suivi et l'évaluation.

M. Papandreou a également souligné que la [démocratie véritable](#) n'est pas simplement le résultat de lois et d'institutions, mais l'expression d'une culture et d'un esprit civiques. Pour la protéger, les institutions et les pratiques doivent évoluer afin de pouvoir relever des défis tels que [l'intelligence artificielle](#), le [changement climatique](#), le populisme et l'autoritarisme. L'APCE examine également⁵ l'évolution et le rôle des partis politiques dans les démocraties, la relation entre la démocratie et l'argent, y compris les préoccupations relatives à l'inégalité des richesses et à l'oligarchisation, l'impact des [identités religieuses](#), de la « culture woke » et de la « politique identitaire », ainsi que de la politique étrangère sur les institutions et les politiques démocratiques. Enfin, M. Papandreou a souligné qu'en abordant ces questions, il est important de garder à l'esprit les nouveaux modèles de démocratie [participative et délibérative](#), car l'implication du public dans les processus de prise de décision – c'est-à-dire à tous les niveaux de gouvernance – devrait être une priorité absolue, comme le démontre l'agenda de Reykjavík.⁶

Mme **Marie-Hélène Boulanger**, directrice adjointe et chef d'unité en charge de la démocratie, de la citoyenneté et de la libre circulation à la Commission européenne (Direction de l'État de droit, des droits fondamentaux et de la démocratie, Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST)) a réfléchi aux initiatives et instruments de l'Union européenne en matière de démocratie, en particulier le [paquet sur la défense de la démocratie](#) de 2023, qui comprend une [proposition de directive sur la transparence de la représentation d'intérêts](#) effectuée pour le compte de pays tiers, une [recommandation](#) sur les processus électoraux inclusifs et résilients, et une [recommandation](#) sur la promotion de l'engagement et de la participation effective des citoyens et des organisations de la société civile dans les processus d'élaboration des politiques publiques. Le paquet s'appuie sur le [plan d'action pour la démocratie européenne](#), avec ses trois priorités que sont la lutte contre la désinformation, l'ingérence étrangère et l'influence de l'information, la protection de l'intégrité des élections tout en

⁴ Voir le rapport de l'APCE sur le suivi du Sommet de Reykjavík (Doc. 15681 (2023)).

⁵ Voir les rapports pertinents en cours de préparation par les commissions de l'APCE (AS/Inf(2024)06).

⁶ Voir également le rapport sur la gouvernance à multiveaux (CDDG(2023)12) préparé, dans le sillage du sommet de Reykjavík en 2023, par le prédécesseur du CDDEM, le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), ainsi que le précédent [rapport du CDDG](#) sur la démocratie délibérative.

promouvant la participation démocratique, et le renforcement de la liberté et du pluralisme des médias. Mme Boulanger a souligné le nouvel élan de la Commission européenne en faveur de la démocratie européenne, en mentionnant par exemple la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#), ainsi que les synergies apparentes entre les travaux du Conseil et de l'Union européenne sur des outils complémentaires pour soutenir la démocratie représentative européenne et promouvoir la résilience démocratique.

Après les présentations, les membres ont échangé leurs points de vue avec les panélistes. Un membre du Comité a déclaré que, plutôt que d'envisager des approches spécifiques, l'accent devrait être mis sur l'établissement d'objectifs et d'orientations écrits, clairs et concrets, afin de relever les défis communs d'une manière plus méthodique. Lors de l'examen d'idées spécifiques concernant la démocratie interne dans la structure des partis politiques, M. Papandreou a déclaré qu'un rapport de l'APCE sur les partis politiques était prévu et que, d'une manière générale, les principes de Reykjavik pouvaient être mis en œuvre « dans les détails et non dans la forme ».

5.4. Brainstorming sur les objectifs et le format des paramètres et du plan de travail correspondant

Au cours d'une session en petits groupes, les membres du CDDEM ont été divisés en cinq groupes et invités à réfléchir aux informations contenues dans la note d'information fournie au préalable ([CDDEM\(2024\)1](#)). Ils ont présenté leurs opinions sur les principales préoccupations dans les domaines abordés par les Principes de Reykjavik et ont discuté des objectifs, du format et du contenu possibles des futurs Paramètres pour l'application et la mise en œuvre des Principes. Certains membres ont souligné que les paramètres devraient être un document vivant et évolutif et qu'ils devraient inclure un mélange de critères fondés sur des preuves et de messages facilement compréhensibles. Ils devraient être considérés comme des normes minimales et il serait utile qu'ils incluent des obligations de mesure/évaluation, afin de donner une signification pratique à un document conceptuel. Des membres du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire (APCE), de la Commission de Venise, du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MONEYVAL), du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), de la Division des [politiques de jeunesse](#), du Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) ont présenté les normes applicables à différents secteurs qui pourraient être utiles pour l'élaboration des Paramètres.

Le groupe de discussion sur la **démocratie participative et la société civile** a examiné les travaux existants du Conseil de l'Europe sur la démocratie participative et délibérative, convenant que les éléments concrets inclus dans les recommandations pertinentes du Comité des Ministres constituent une bonne base pour la rédaction des paramètres relatifs à la société civile et à la participation civile. Il a été souligné que les organisations de la société civile devraient être sensibilisées de manière proactive, afin d'être informées du processus d'élaboration des paramètres et de la manière dont elles peuvent contribuer aux travaux. Compte tenu des différents niveaux de participation de la société civile dans les États membres, il serait utile de définir un niveau minimum de participation nécessaire dans les sociétés démocratiques. A cet égard, un travail à deux niveaux est nécessaire : il faut mettre en place des mécanismes de participation, mais il faut aussi que les institutions publiques et les citoyens eux-mêmes fassent preuve de la bonne mentalité.

Le groupe de discussion sur les **élections libres et équitables** est également parti de la conclusion que le Conseil de l'Europe dispose de plusieurs normes pertinentes à utiliser dans l'élaboration des paramètres, mais les membres individuels ont également mis en garde contre des questions telles que la polarisation des campagnes électorales et des résultats, la diffusion de la désinformation (y compris par l'ingérence étrangère) affectant les processus électoraux, l'utilisation potentiellement abusive des référendums, etc. De même, les paramètres devraient inclure les tendances notables et les meilleures pratiques, telles que l'observation des élections par les jeunes. Il a été souligné que le cycle électoral devait être considéré comme l'élément central de l'évaluation globale de la démocratie et que les paramètres devaient représenter une approche holistique du cycle électoral et de la démocratie. En ce qui concerne le format, une approche globale a été recommandée, l'accessibilité a été soulignée et il a été déterminé qu'il n'était pas nécessaire de dupliquer d'autres méthodes et indices déjà en place.

Le groupe de discussion sur les **institutions démocratiques et la séparation des pouvoirs** s'est fait l'écho de l'opinion d'autres groupes selon laquelle les normes et critères existants du Conseil de l'Europe appliqués dans les rapports annuels de la Secrétaire Générale sont pertinents et pourraient être réorganisés et révisés pour mieux servir les Paramètres. Ceux-ci devraient constituer une sorte de « code modèle » pour la démocratie, qui pourrait être incorporé dans les législations nationales pour servir de guide à toute (auto-)évaluation. Une auto-évaluation ou une discussion participative dans les États membres pourrait être guidée par un outil semblable à la [liste de contrôle de l'État de droit](#) de la Commission de Venise. Dans ce contexte, il a été jugé utile de préparer un guide de discussion pour évaluer l'état de la démocratie, avec des pratiques utiles qui pourraient être utilisées pour l'auto-évaluation dans les États membres. Certains membres ont également suggéré d'inclure des indications sur les « premiers signes de recul » ou les « points de basculement », avec des exemples d'outils permettant de faire face aux évolutions négatives.

Le groupe chargé de discuter de **l'intégrité et de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée** a estimé que le principe « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » était le mieux à même de prendre en compte les considérations relatives à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée (ainsi que d'autres principes de Reykjavík). En effet, ce principe implique la poursuite du bien commun et de l'intérêt général, qui peuvent être liés à d'autres principes importants tels que la responsabilité, la transparence et l'intégrité. Les membres ont également convenu que les États membres, à tous les niveaux de gouvernement, sont concernés par les principes de Reykjavík, de même que les universitaires, les médias, la société civile et le public. En raison des privatisations, de l'externalisation, des commissions et des partenariats public-privé, des institutions privées peuvent être chargées de certaines fonctions de l'État et/ou des autorités locales, ainsi que de la fourniture de services publics. En conséquence, elles devraient également se conformer aux principes et aux futurs paramètres. Le bon niveau de complexité devra être atteint pour que le grand public comprenne ce qu'il est en droit d'attendre des institutions/décideurs, et pour qu'il puisse participer au contrôle.

Le groupe de discussion sur la **liberté d'expression et la liberté des médias** a réfléchi aux défis posés par l'IA et l'environnement en ligne pour les paramètres qui semblent refléter les hypothèses d'une réalité hors ligne. Ils ont également échangé leurs points de vue sur l'équilibre à trouver entre la liberté des médias et la liberté d'expression et la nécessité d'une réglementation, sur la question connexe de la confiance et de la diffusion de fausses informations et de désinformation, ainsi que sur la valeur ajoutée potentielle du CDDEM sur les questions en jeu, compte tenu des cadres et des normes existants.

6. Liberté d'association, rétrécissement de l'espace civique et participation significative à la vie publique

Le président intérimaire a décrit les trois tâches relatives à la société civile et à la participation civique que le comité a été chargé d'accomplir au cours de l'exercice biennal 2024-2025, à savoir une mise à jour de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) du Comité des Ministres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales ; une contribution au rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe (à préparer par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), et une Note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe.

6.1. Mise à jour de la Recommandation CM/Rec(2007)14 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe et présentation du Conseil d'experts de CINGO sur le droit des ONG

M. **Jeremy McBride**, Président du [Conseil d'experts](#) de CINGO sur le droit des ONG et conférencier en droits de l'homme, droit international public et droit public, a présenté un document de référence sur la mise à jour de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#)⁷ en exposant certaines questions potentielles à prendre en compte dans le nouveau document. M. McBride a abordé les conditions de plus en plus défavorables auxquelles les organisations non gouvernementales sont confrontées en termes de financement, de statut juridique et d'acceptabilité publique de leur travail (par exemple, la stigmatisation, l'examen injustifié et les poursuites-bâillons⁸). Il a également abordé le manque de mise en œuvre de

⁷ Quelques questions à prendre en considération lors de la mise à jour de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe ([CDDH\(2024\)2](#)).

⁸ Voir maintenant la Recommandation [CM/Rec\(2024\)2](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la lutte contre l'utilisation

la recommandation CM/Rec(2007)14, indiquant que de nombreuses organisations de la société civile n'étaient pas au courant de son existence. Tout en soulignant les problèmes liés au lobbying, M. McBride s'est demandé si les organisations à but non lucratif devaient être soumises aux mêmes réglementations que les organisations à but lucratif. Il a ensuite abordé le problème de la transparence, soulignant que le nouvel instrument devrait remédier au manque de clarté de la recommandation actuelle à ce sujet. Enfin, M. McBride a estimé que le document révisé devrait examiner de plus près le phénomène des activités en ligne, qui a pris de l'importance à la suite de l'élaboration de la recommandation existante.

L'échange suivant avec les membres du CDDEM a soulevé plusieurs questions relatives au financement des organisations non gouvernementales. M. McBride a exprimé un certain scepticisme quant au concept de « déclaration des bénéficiaires effectifs » et à son adéquation avec les organisations non gouvernementales. En ce qui concerne la possibilité d'une réglementation excessive du financement et d'exigences de transparence potentiellement disproportionnées, M. McBride a évoqué l'équilibre délicat qui doit être trouvé entre la prérogative des États d'exiger un certain niveau de transparence et l'intérêt légitime des organisations non-gouvernementales à une participation significative et efficace. En outre, M. McBride estime que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine, car les ramifications n'ont pas encore été pleinement examinées en ce qui concerne le besoin de transparence.

Etant donné que le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a été chargé de préparer la recommandation originale, le CDDEM a accepté de solliciter la contribution du comité dans le processus de mise à jour de la recommandation CM/Rec(2007)14.

6.2. Travaux pertinents du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Mme **Yasmine Cag**, cheffe de section au département de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme,⁹, a présenté le travail du département sur l'article 46 de la Convention ainsi que les récentes violations de l'article 11 qui garantit la liberté de réunion et d'association, en particulier en ce qui concerne les protestations et les manifestations et les restrictions à la liberté de créer des associations et d'y participer. Mme Cag a présenté les mesures d'exécution indiquées pour remédier aux violations et a détaillé la manière dont ces mesures ont été ou n'ont pas été mises en œuvre, en donnant des exemples positifs et négatifs concernant des cas individuels.

7. Renforcer la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe

Le président intérimaire a informé les membres du CDDEM d'un certain nombre de mesures prises par le Conseil de l'Europe pour améliorer son engagement avec les organisations et les acteurs de la société civile. Ces initiatives visaient à mettre en œuvre les décisions du Comité des Ministres adoptées à Helsinki et à Turin (connues sous le nom de « Processus d'Helsinki »), la *Déclaration de Reykjavík* et la *Feuille de route* de la Secrétaire Générale sur l'engagement de la société civile auprès du Conseil de l'Europe. En plus de fournir une perspective intergouvernementale sur l'exécution des décisions susmentionnées et la partie pertinente de l'agenda de Reykjavík, le CDDEM a été invité à prendre en compte de manière appropriée les points de vue des acteurs de la société civile dans son propre travail.

Le CDDEM a discuté de la tâche de contribuer au rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11 sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe assignée au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH).¹⁰ Mme **Krista Oinonen**, présidente du CDDH, directrice de l'Unité des cours et conventions des droits de l'homme (ministère des Affaires étrangères, Finlande) et agent du gouvernement finlandais devant la CourEDH, a présenté les travaux du CDDH et a informé les membres du CDDEM que le CDDH tiendrait sa 100^e réunion plénière à Helsinki, les 24 et 25 juin 2024. Cette réunion accueillera un événement consacré à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11, qui doit servir de base au rapport d'examen. S'appuyant sur son expérience au sein du CDDH, Mme Oinonen a encouragé les membres du CDDEM à faire preuve de transparence à l'égard des acteurs de

des poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP).

⁹ Voir également les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts.

¹⁰ En ce qui concerne le calendrier de la contribution du CDDEM, un projet de rapport sera préparé à la suite de la Conférence du CDDH sur la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, qui se déroule pendant la 100^e réunion du CDDH. Le CDDEM doit fournir une contribution au projet de rapport, qui sera adopté lors de la 101^e réunion plénière du CDDH en novembre 2024.

la société civile dans leur travail, ce qui est essentiel pour rallier ces acteurs à leur cause. En ce qui concerne les préoccupations spécifiques de la société civile, Mme Oinonen a mis l'accent sur les problèmes croissants liés aux discours violents et aux crimes de haine, en particulier lorsqu'ils visent des groupes minoritaires.

Au cours de la discussion qui a suivi avec les membres du CDDEM, certains ont souligné que les activistes qui soutiennent des causes telles que les droits des femmes et des minorités se heurtent à une opposition de plus en plus forte. Un membre a évoqué la situation dans son pays, déclarant que son gouvernement considérerait cette évolution comme un élément de recul démocratique, et que cette préoccupation pourrait être abordée conjointement par le biais d'une coopération entre le CDDEM et le CDDH. Mme Oinonen a souligné l'état alarmant de la situation en Europe, tel qu'il ressort de plusieurs rapports, ainsi que le caractère changeant des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme. Elle a invité les membres du Comité à reconnaître la position souvent encore très vulnérable des défenseurs des droits de l'homme et à s'inspirer de la jurisprudence de la Cour lorsqu'il s'agit de cas de recul démocratique.

7.1. Pratique actuelle de l'engagement de la société civile au sein du Conseil de l'Europe

Mme **Margo (Marharyta) Vorykhava**, vice-présidente du Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) du Conseil de l'Europe, a présenté le travail du CCJ et la manière dont il coopère avec le Conseil de l'Europe. Elle a souligné l'importance d'impliquer les jeunes dans la prise de décision à tous les niveaux. Selon Mme Vorykhava, cela permet non seulement d'instaurer la confiance et la transparence, mais aussi de contribuer à lutter contre la vague actuelle de désaffection des électeurs et de désillusion à l'égard de la démocratie, particulièrement marquée chez les jeunes. Enfin, Mme Vorykhava a souligné la nécessité de communiquer et pour l'Organisation de s'engager avec les acteurs de la société civile d'une manière qui leur soit accessible et compréhensible.

Mme **Sofia Calabrese**, responsable de la politique numérique au European Partnership for Democracy (EPD), participant CINGO au CDDEM, a présenté le travail de l'EPD. Elle a souligné l'importance de la sensibilisation au travail du Conseil de l'Europe en général et au CDDEM en particulier. Cela permettrait d'améliorer l'implication de la société civile. Mme Calabrese a ensuite souligné l'importance de l'accessibilité et de la transparence pour que les membres de la société civile comprennent comment ils peuvent s'impliquer et contribuer aux activités de l'Organisation. Enfin, il est important de veiller à ce que la participation des acteurs de la société civile soit significative et produise des résultats tangibles. Mme Calabrese a proposé que l'implication des acteurs de la société civile dans les groupes de travail du CDDEM soit une approche permettant de les impliquer de manière significative.

M. **Danijel Kalezić**, codirecteur exécutif de l'association pour l'égalité des droits ERA-LGBTI, a présenté l'implication de l'association dans les activités du Conseil de l'Europe. L'ERA s'engage dans des activités intergouvernementales directes dans le secteur d'activité spécifique du Conseil plutôt que d'être membre du CINGO, qui sert de point d'accès institutionnel aux travaux du Conseil pour les acteurs et organisations de la société civile. M. Kalezić a donné un bref aperçu des activités de l'ERA et a évoqué les conditions difficiles et de plus en plus antidémocratiques dans lesquelles fonctionnent de nombreuses organisations de la société civile. Ces conditions comprennent des circonstances financières instables, un climat politique de moins en moins favorable et chaotique, et des difficultés dans l'environnement de travail de la société civile. Selon M. Kalezić, pour qu'il y ait une participation significative, il faut tenir compte de la réalité à laquelle sont confrontées les organisations similaires à la sienne lorsqu'on envisage une coopération entre les acteurs de la société civile et le Conseil de l'Europe.

7.2. Projet de note d'orientation sur le renforcement de la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe

La présidente en exercice a informé le CDDEM de sa tâche consistant à préparer une note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe¹¹. Ce document doit être finalisé lors de la deuxième réunion plénière du comité. Le document doit être finalisé lors de la deuxième réunion plénière du comité. Cette note d'orientation doit contribuer à la mise en œuvre des décisions du Comité des Ministres adoptées à Helsinki et à Turin (connues sous le nom de « Processus d'Helsinki »), de la Déclaration de Reykjavík et de la **Feuille de route** de la Secrétaire Générale sur l'engagement de la société civile auprès du Conseil de l'Europe. L'objectif de la note est de définir le

¹¹ Voir le document de référence Vers une note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe (CDDEM(2024)4).

cadre général d'une participation significative de l'Organisation à la société civile. Elle contient des principes de haut niveau qui seront mis en œuvre par le biais des deux autres documents décrits dans la feuille de route.

Les recommandations formulées dans la note d'orientation doivent guider l'élaboration d'un code de conduite, qui doit définir les modalités de l'engagement de la société civile auprès du Conseil et de sa participation aux travaux de l'Organisation, en définissant les rôles et les responsabilités de l'Organisation et de la société civile. Un autre document, les lignes directrices pratiques, s'appuie sur les bonnes pratiques et répond aux nombreuses questions sur la manière dont la société civile peut s'engager auprès de l'Organisation, en proposant différentes options et scénarios et en restant suffisamment souple pour s'adapter aux différentes structures du Conseil et de la société civile.

Afin d'élaborer la note d'orientation, le secrétariat a préparé une liste de questions, sur lesquelles le CDDEM et les orateurs invités ont échangé leurs opinions. Certains membres ont souligné la nécessité d'avoir un dialogue plus étroit avec les acteurs de la société civile, ce qui renforcerait les possibilités de collaboration. M. McBride a énuméré les défis que les organisations non gouvernementales rencontrent lorsqu'elles tentent d'interagir avec les structures du Conseil de l'Europe, notant que le CDDEM pourrait être le forum approprié pour développer des stratégies visant à surmonter ces défis et à faciliter la coopération. Quelques membres ont discuté de la manière dont la situation actuelle de leur propre pays s'alignait sur les comptes rendus des orateurs invités. Les membres ont également réfléchi à leur propre rôle potentiel en tant que facilitateurs des échanges avec la société civile et ont discuté de la nécessité d'élaborer des stratégies qui évitent d'imposer une approche unique pour les défis susmentionnés.

8. Le rôle de l'intelligence artificielle dans le débat public relatif aux processus démocratiques

Étude sur l'utilisation de l'IA dans le débat public

Le CDDEM a discuté de la préparation d'une étude sur les avantages et les risques de l'utilisation de l'IA dans le débat public relatif aux processus démocratiques et sur la maîtrise de l'IA pour la vie démocratique. La Secrétaire du CDDEM a brièvement présenté les travaux pertinents de l'organisation. M. **Mario Hernández Ramos**, professeur de droit constitutionnel à l'Université Complutense de Madrid, chef de la délégation espagnole et membre du Bureau du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) a présenté l'élaboration de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit (STCE n° [225] (2024))¹² et a souligné les lacunes actuelles dans l'élaboration de normes relatives à l'IA, ainsi que les avantages et les risques liés à l'utilisation de l'IA. M. Ramos a également évoqué les instruments et réglementations élaborés par d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne. Il a souligné que la numérisation avait modifié nos systèmes politiques et que l'IA jouait un rôle politique dans nos démocraties, touchant à tous les aspects de cette institution complexe. En outre, il a déclaré qu'il était essentiel de créer des cadres de responsabilité appropriés, car l'IA a la capacité d'accroître et de réduire l'engagement politique des citoyens. M. Ramos a encouragé les membres du CDDEM à être proactifs en ce qui concerne l'IA et la numérisation, et à aborder leur travail avec une perspective positive sur son potentiel tout en gardant à l'esprit les risques potentiels, qui devraient être évités grâce à une réglementation réfléchie du secteur.

Le CDDEM a convenu que le Secrétariat, avec l'aide d'un consultant expert, préparerait une ébauche et un projet d'étude sur les avantages et les risques de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Le CDDEM fournira des orientations à chaque étape de l'élaboration de l'étude.

9. Forum mondial de la démocratie - synergies et possibilités d'introduire ses conclusions dans les travaux du CDDEM

Mme **Claude Bernard**, de l'Unité Innovation démocratique du Conseil, du Forum mondial de la démocratie et des écoles d'études politiques, a donné des informations sur les possibilités de développer des synergies entre le CDDEM et le [Forum mondial de la démocratie](#) en tant que lieu de rencontre mondial tourné vers l'avenir où le Comité peut échanger avec un large éventail d'experts, solliciter les contributions des parties prenantes intéressées et promouvoir son travail. Mme Bernard a invité les membres du Comité à trouver des moyens appropriés et fructueux de s'engager auprès de la DCE, à prendre note des initiatives présentées lors du forum et à contribuer au développement des

¹² Adoptée par le Comité des Ministres le 17 mai 2024.

futures éditions du forum.

10. Méthodes de travail du CDDEM

10.1. Mise en place de groupes de travail

Le CDDEM a adopté le mandat des deux groupes de travail pour la période biennale 2024-2025. Les groupes de travail prépareront, respectivement, les Paramètres pour faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavík et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe pour promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans l'ensemble des États membres (GT-P), et les livrables relatifs à la participation de la société civile : (1) Recommandation actualisée [CM/Rec\(2007\)14](#) du Comité des Ministres aux États membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales ; (2) une contribution au rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, à préparer par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ; et (3) une Note d'orientation visant à renforcer la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe, y compris concernant un Code de conduite du Conseil de l'Europe sur l'engagement de la société civile (GT-CS).¹³

10.2. Planification des élections du/de la président-e, du/de la vice-président-e et du Bureau du CDDEM

Le CDDEM a été informé par le Secrétariat des règles et procédures d'élection. Le Comité a ensuite décidé d'élire le/la président-e, le/la vice-président-e et les membres du Bureau du Comité lors de sa prochaine réunion plénière. En outre, le Comité a décidé d'élire lors de sa prochaine réunion plénière sept membres de chaque groupe de travail dont les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Conseil de l'Europe.

10.3. Nomination des rapporteurs du CDDEM sur les perspectives intégrées

Le CDDEM a nommé deux rapporteurs sur les perspectives intégrées. Suite aux manifestations d'intérêt de ces membres, le CDDEM a nommé M. **Edwin Lefebvre** (Belgique) [rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes](#), et M. **Thomas Zandstra** (Pays-Bas) rapporteur sur la jeunesse, tous deux pour un mandat de deux ans.¹⁴ Des rapporteurs supplémentaires couvrant d'autres perspectives intégrées (droits de l'enfant, droits des personnes handicapées, questions relatives aux Roms et aux gens du voyage) peuvent être nommés en fonction des exigences des tâches du CDDEM et de l'intérêt manifesté par les membres.

10.4. Participation des organisations observatrices et critères d'obtention du statut d'observateur

Le CDDEM a adopté les critères et la procédure d'octroi du [statut d'observateur](#) aux organisations de la société civile concernées, aux associations d'institutions, d'autorités et de communautés publiques, aux représentants des entreprises, ainsi qu'aux communautés techniques, professionnelles et universitaires.¹⁵

11. Date de la prochaine réunion

Le CDDEM a convenu de la date de la 2^e réunion plénière, qui se tiendra à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2024.

¹³ Voir les documents [CDDEM\(2024\)6](#) et [CDDEM\(2024\)7](#) respectivement.

¹⁴ Voir la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029 ([CM\(2024\)17-final](#)) et la Stratégie pour le secteur de la jeunesse 2030 ([CM/Res\(2020\)2](#)).

¹⁵ Octroi du statut d'observateur auprès du CDDEM et de ses organes subordonnés – Critères et procédure ([CDDEM\(2024\)5](#)).

12. Questions diverses

Le CDDEM a été informé que les Délégués des Ministres, lors de leur 1497^e réunion du 30 avril 2024, ont pris note de la [Recommandation 502 \(2024\)](#) « Les pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'acteurs et garants de l'Etat de droit » adoptée par le [Congrès](#) des pouvoirs locaux et régionaux lors de sa 46^e session (26 mars 2024) et ont convenu de la transmettre au CDDEM et au CDDH pour information et commentaires éventuels avant le 14 juin 2024. Le CDDEM a accepté que le Secrétariat rédige un bref commentaire, qui sera soumis aux membres du CDDEM pour examen et commentaires.

13. Adoption du rapport abrégé de la réunion

Le projet de rapport abrégé de la 1^{ère} réunion plénière été présenté au CDDEM pour examen et commentaires. Faute de quorum dans la salle de réunion, le rapport abrégé a été adopté par procédure écrite le 21 mai 2024.

ANNEXE I

Ordre du jour

Strasbourg, 26 mars 2024

CDDEM(2024)OJ1

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

1st Réunion plénière

Strasbourg, Palais de l'Europe - Salle 11

13 mai 2024, 9:30-13:00 / 14:30-17:30 (CET)

14 mai 2024, 9:30-13:00 / 14:30-17:30 (CET)

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la réunion par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe**
- Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**
- Information par le Secrétariat : le rôle du CDDEM et sa place au sein du Conseil de l'Europe**
 - Présentation des travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe*
 - Mandat et règlement intérieur du CDDEM*
 - Tour de table des membres du CDDEM*
- Les défis de la démocratie en Europe**
 - Conclusions des rapports du Secrétaire général sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit*
 - Présentation des défis contemporains auxquels sont confrontées les démocraties européennes et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière.*
jurisprudence pertinente de la [Cour européenne des droits de l'homme](#)
- Principes de Reykjavík pour la démocratie et paramètres pour faciliter leur application et leur mise en œuvre**
 - Introduction des objectifs poursuivis par l'opérationnalisation des Principes de Reykjavík pour la Démocratie*
des [Principes de Reykjavík pour la démocratie](#)
 - Travaux pertinents de la [Commission européenne pour la démocratie par le droit](#) (Commission de Venise)*

- 5.3 *Travaux pertinents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*
- 5.4 *Brainstorming sur les objectifs et le format des paramètres et du plan de travail correspondant*
- 6. Liberté d'association, rétrécissement de l'espace civique et participation significative à la vie publique**
- 6.1 *Mise à jour de la Recommandation CM/Rec(2007)14 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe*
- 6.2 *Travaux pertinents des entités et organisations suivantes :*
- *Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme*
 - *Conseil d'experts sur le droit des ONG (CINGO)*
 - *Conseil consultatif de la jeunesse*
- 7. Renforcer la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe**
- 7.1 *Pratique actuelle de l'engagement de la société civile au sein du Conseil de l'Europe*
- 7.2 *Projet de lignes directrices sur le renforcement de la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe*
- 8. Rôle de l'intelligence artificielle dans le débat public relatif aux processus démocratiques**
- Étude sur l'utilisation de l'IA dans le débat public*
- 9. Forum mondial de la démocratie - synergies et possibilités d'introduire ses conclusions dans les travaux du CDDEM**
- 10. Méthodes de travail du CDDEM**
- 10.1 *Mise en place de groupes de travail :*
- *sur les paramètres permettant de faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavík et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe pour promouvoir, protéger et renforcer la démocratie dans l'ensemble des États membres*
 - *sur la participation de la société civile*
- 10.2 *Planification des élections du/de président-e, du/de la vice-président et du Bureau du CDDEM*
- 10.3 *Nomination des rapporteurs du CDDEM sur les perspectives intégrées*
- 10.4 *Participation des organisations observatrices et critères d'octroi du statut d'observateur*
- 11. Date de la prochaine réunion**
- 12. Questions diverses**
- 13. Adoption du rapport abrégé de la réunion**
-

ANNEXE II

Liste des participants¹

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

1st Réunion plénière
Strasbourg, Palais de l'Europe - Salle 11

13 mai 2024, 9:30-13:00 / 14:30-17:30 (CET)
14 mai 2024, 9:30-13:00 / 14:30-17:30 (CET)

LISTE DES PARTICIPANTS

* * *

MEMBERS / MEMBRES

Albania / Albanie

Ms Ardiana HOBDAI, Director, Department for International Organizations, Ministry for Europe and Foreign Affairs

Andorra / Andorre

Apologised for absence / Excusé

Armenia / Arménie

Ms Lilya AFRIKYAN, Coordinator of the "Open government partnership" Initiative, the Prime Minister's Office

Austria / Autriche

Mme Brigitte OHMS, Responsable de l'unité Protection internationale des droits de l'Homme et responsable adjointe du service constitutionnel au sein de la Chancellerie fédérale

Mme Alberina MULAJ, Experte juridique au sein du département des affaires européennes du bureau du Gouvernement provincial de Vienne

Mr Peter ANDRE, Ministry of Interior, Senior Expert for Legal Affairs

Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Parviz RUSTAMOV, Deputy to the Permanent Representative of the Republic of Azerbaijan to the Council of Europe

¹ Les participants *en italique* ont assisté à la réunion à distance. Participants listed *in italics* attended the meeting remotely.

Belgium / Belgique

M. Grégory STERCK, Attaché, Région de Bruxelles-Capitale, Service public régional de Bruxelles, Bruxelles Pouvoirs Locaux

Mr Edwin LEFEBRE, Deputy Director, Ministry of the Flemish Community, Agency for Home Affairs

M. Benjamin VAN CUTSEM, Directeur, Fédération Wallonie-Bruxelles, Secrétariat Général, Direction CiMédé - Citoyenneté, Mémoire et Démocratie

M. Marco ALIBONI, Région wallonne, Directeur général - Service public de Wallonie - SPW Intérieur et Action sociale

M. Xavier KALBUSCH, Communauté germanophone, Délégué de la Communauté germanophone auprès de l'Union européenne (Apologised for absence / Excusé)

Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Mr Edin DILBEROVIĆ, Secretary of the Ministry by authorization of the Minister, Ministry of Foreign Affairs of Bosnia and Herzegovina

Bulgaria / Bulgarie

Mr Atanas MLADENOV, Deputy to the Permanent Representative of Bulgaria to the Council of Europe

Croatia / Croatie

Mr Frano MATUŠIĆ, State Secretary for Political Affairs, Ministry of Foreign and European Affairs

Ms Martina KUŠNJAČIĆ, Head of Office of the State Secretary for Political Affairs

Ms Lada ĆURKOVIĆ, Head of department for Regional International Organizations and Initiatives of the Ministry of Foreign and European Affairs

Cyprus / Chypre

Ms Elena KAREKLA, Commissioner for Administration Officer, Ministry of Interior

Czechia / Tchéquie

Mr Pavel MIČKA, Head of the unit of the Government Council for Non-Governmental Non-Profit Organisations Office of the Government of the Czech Republic

Ms Barbora CARDONA ŠEVČÍKOVÁ, Head of International Organisations Unit, Human Rights and Transition Policy Department, Ministry of Foreign Affairs of the Czech Republic

Denmark / Danemark

Ms Natasha VOSS PLUM, Head of Governance and International Affairs with regard to issues of Local Democracy, Department of Public Administrative Law, Ministry of the Interior and Health

Mr Søren STAUNING, Special Advisor, Governance and International Affairs with regard to Issues of Local Democracy

Estonia / Estonie

Ms Katrin KIVI, Director of Division for Human Rights, Department for International Organisations and Human Rights, Ambassador at large for Human Rights and Migration, Ministry of Foreign Affairs

Ms Merit KAASIK, Desk Officer; Ministry of Foreign Affairs

Ms Maarja KASK, Desk officer, rédactrice

Finland / Finlande

Mr Niklas WILHELMSSON, Director for Democracy and Elections, Ministry of Justice

France

Mme Marie-Lorraine PESNEAUD, Chef de bureau, Direction générale des collectivités territoriales, Sous-direction des compétences et des institutions locales, Bureau des structures territoriales

M. Léonard WENNER, chargé de mission juridique, Direction générale des collectivités territoriales, Sous-direction des compétences et des institutions locales, Bureau des structures territoriales

Georgia / Géorgie

Mr Giorgi DIDIDZE, Head of Department of Regional and Mountainous Areas Development, Ministry of Regional Development and Infrastructure of Georgia

Germany / Allemagne

Mr Christian ALDENHOFF, Policy Officer, Federal Ministry of the Interior and Community, Division H III 1 "Resilient Democracy and Prevention of Extremism"

Ms Constanze LERNHART, Ministry of Regional Identity, Local Government, Building and Digitalization of the State of North Rhine-Westphalia, Head of Unit 302 "Local Government Tasks, Territorial Structure and Interests in Legislation and Administrative Implementation"

Greece / Grèce

Mr Georgios CHRYSAFIS, Directorate of Organising and Functioning of Local Government, Ministry of the Interior, Athens

Mr Gerasimos DONTAS, Deputy Permanent Representative of Greece to the Council of Europe

Mr Ioannis MATHIOUDAKIS, Head of the Coordination Service, Ministry of Interior

Hungary / Hongrie

Dr Barnabás SALLAI, Senior Government Adviser, Ministry of Public Administration and Regional Development

Iceland / Islande

Ms Anna Gunnhildur ÓLAFSDÓTTIR, Specialist at the Ministry of Infrastructure

Ireland / Irlande

Ms Caitríona DOYLE, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Ireland to the Council of Europe

Ms Hannah HARMAN CONLON, Deputy to the Permanent Representative

Mr Barry RYAN, Principal Officer, Franchise Unit of the Department of Housing, Local Government and Heritage

Mr Paris BEAUSANG, Assistant Principal Officer, Franchise Unit of the Department of Housing, Local Government and Heritage

Italy / Italie

Ms Sabrina UGOLINI, President of the Interministerial Committee for Human Rights, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation

Mr Roberto LATTANZI, Head of the Artificial Intelligence Department, Italian Data Protection Authority

Latvia / Lettonie

Ms Agnese VILDE, Director of International Organizations and Human Rights Department of the Ministry of Foreign Affairs

Liechtenstein

Mr Domenik WANGER, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Liechtenstein to the Council of Europe and President of the Ministers' Deputies

Lithuania / Lituanie

Ms Jurgita GERMANAVIČIENĖ, Ambassador at Large for democracy promotion, Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg

Mme Mariza Isabel GUERREIRO VICTORIA, Conseillère juridique, élections, relations internationales, Ministère des Affaires intérieures

Republic of Moldova / République de Moldova

Mr Andrei STRAH, Deputy Secretary General of the Government, State Chancellery of the Republic of Moldova

Montenegro

Ms Bosiljka VUKOVIC-SIMONOVIC, Head of Division for the Council of Europe, Department for the OSCE and CoE/DG for Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Netherlands / Pays-Bas

Mr Thomas ZANDSTRA, Head of the Democracy Department, Democracy and Governance Division, Ministry of the Interior and Kingdom Relations

North Macedonia / Macédoine du Nord

Mr Igor DJUNDEV, Director of the Directorate for Multilateral Relations and Security Cooperation, Ministry of Foreign Affairs of North Macedonia

Norway / Norvège

Ms Nina Britt BERGE, Senior Adviser, Norwegian Ministry of Local Government and Regional Development, Department of Local Government

Ms Anne-Karin ØDEGAARD, Head of Analysis and Evaluation, Norwegian Ministry of Local Government and Regional Development, Department of Local Government

Mr Vebjørn HEINES, Policy Director for Democracy and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

Portugal

Ms Tânia MOURATO, Head of Department for Cooperation and Financial Affairs of the General Directorate of Local Authorities

Mme Catarina GARCIA, Adjointe du Représentant Permanente du Portugal auprès du Conseil de l'Europe

Romania / Roumanie

Mrs Anca Cristina PĂIUȘESCU, Head of the Unit of technical support for Romania's accession to OECD

Slovak Republic / République Slovaque

Ms Naďa FIRÁK KURILOVÁ, Director, Department of local state administration, self-government and foreign relations, Public administration section, Ministry of interior of the Slovak Republic

Slovenia / Slovénie

Mr Jurij MEZEK, Senior Advisor, Ministry of Public Administration, Local Self-Government Service
 Ms Adijana AHMETOVIĆ, Under Secretary, Ministry of Public Administration, Local Self-Government Service

Spain / Espagne

Mme Silvia NEGRO ALOUSQUE, Sous-directrice des Relations Européennes et Internationales du Ministère de la Politique Territoriale et de la Mémoire Démocratique

Sweden / Suède

Mr Robert RYDBERG, Ambassador, Chargé d'Affaires a.i., Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe

Switzerland / Suisse

M. Michel BESSON, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Chef de l'Unité projets législatifs II

M. Beat KUONI, Conseiller juridique, Chancellerie fédérale, juriste au sein de la Section des droits politiques

Türkiye

Mr Mustafa ÇİFTÇİLER, Head of Department, Directorate General of Provincial Administration

Mr Ahmet Evren BAL, Deputy to the Permanent Representative of Türkiye to the Council of Europe

Ukraine

Ms Oksana PAVLIUK, Head of the Division for local self-government development and cooperation with Council of Europe institutions of the Department for local self-government development, territorial organisation of power and administrative-territorial structure Ministry for Communities, Territories and Infrastructure Development of Ukraine

United Kingdom / Royaume-Uni

Ms Evi BELL, Deputy Director, Governance Reform and Democracy Unit, Department for Levelling Up, Housing and Communities, Local Government & Communities Directorate, Ministry of Housing, Communities and Local Government

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**Parliamentary Assembly of the Council of Europe / Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe**

Mr George PAPANDEOU, General Rapporteur on Democracy / Rapporteur général sur la démocratie

Ms Sonia SIRTORI, Head of Secretariat of the Committee on Political Affairs and Democracy / Cheffe du Secrétariat de la Commission des questions politiques et de la démocratie

Ms Sylvie AFFHOLDER, Head of Elections Division / Cheffe de la Division des élections

Mr Cesare COLOMBO, Committee on Political Affairs and Democracy / Division des questions politiques et de la démocratie

Mr Franck DAESCHLER, Parliamentary and Electoral Cooperation Division / Division de la Commission parlementaire et électorale

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Mr Niall SHEERIN, Centre of Expertise for Good Governance / Centre d'expertise sur la bonne gouvernance

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mr Gerhard ERMISCHER, Chair of the INGOs Conference

Ms Sofia CALABRESE, Digital Policy Manager, European Partnership for Democracy

Mr Jeremy MCBRIDE, President of the CINGO Expert Council on NGO Law

Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION, Adviser to the Commissioner / Conseillère du Commissaire

European Commission for Democracy through Law (Venice Commission) / Commission Européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Ms Claire BAZY MALAURIE, President / Présidente

Ms Delphine FREYMAN, Deputy Secretary of the Commission / Secrétaire adjointe de la Commission

Ms Martina SILVESTRI, Secretariat/ Secrétariat

European Court of Human Rights / Court Européenne des droits de l'homme

Mr Erik WENNERSTRÖM, Judge / Juge

Advisory Council on Youth / Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ)

Ms Margo VORYKHAVA, Vice-présidente

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

European Union / Union Européenne

Ms Marie-Hélène BOULANGER, Directrice adjointe et Cheffe d'Unité chargée de la démocratie, de la citoyenneté de l'Union et libre circulation, DG JUST, Commission européenne

Ms Julia KOBERLE, Legal trainee

Ms Giulia GIARDINO, Legal trainee

Office For Democratic Institutions And Human Rights / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH)

Mr Konstantine VARDZELASHVILI, Head of Democratization Department

OBSERVERS / OBSERVATEURS

/

GUEST SPEAKERS / INTERVENANTS

Mr Roberto Stefan FOA, Co-Director of the Cambridge Centre for the Future of Democracy

Mr Mario HERNÁNDEZ RAMOS, Professor of Constitutional Law, Complutense University of Madrid, and Head of Spanish delegation and Bureau member of the Committee on Artificial Intelligence (CAI)

Mr Danijel KALEZIC, ERA-LGBTI Equal Rights Association

SECRETARIAT**CDDEM Secretariat / Secrétariat du CDDEM**

Ms Urška UMEK, Secretary of the CDDEM / Secrétaire du CDDEM

Ms Cornelia PERLE, Senior Programme Advisor / Conseillère principale de programme

Mr Rémi WAGENHEIM, Project Officer / Assistant de projet

Ms Isabelle ETTER, Assistant / Assistante

Mr Alexander VOGT, Trainee / Stagiaire

Other Secretariat / Autre Secrétariat

Ms Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Ms Marja RUOTANEN, Director General of Democracy and Human Dignity / Directrice Générale de la démocratie et de la dignité humaine

Mr Matjaž GRUDEN, Director for Democracy / Directeur de la démocratie

Ms Irena GUIDIKOVA, Head of the Democratic Institutions and Freedoms Department / Cheffe du Service des institutions démocratiques et des libertés

Ms Gisella GORI, Advisor on Strategy and Work Co-ordination, Directorate General of Democracy and Human Dignity / Conseillère en stratégie et coordination des activités, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Mr Christophe SPECKBACHER, Head of Civil Society Unit / Chef de l'Unité de la société civile

Ms Claude BERNARD, Head of Unit for Democratic innovation, World Forum for Democracy and Schools of Political Studies / Cheffe de l'unité pour l'Innovation démocratique, Forum Mondial de la démocratie et Ecoles d'études politiques

OTHER COUNCIL OF EUROPE PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE***Steering Committee On Anti-Discrimination, Diversity And Inclusion / Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)***

Ms Charlotte GILMARTIN, Co-Secretary of the CDADI / Co-secrétaire du CDADI

Steering Committee for Human Rights / Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

Ms Krista OINONEN, Chair / Présidente

European Committee on Legal Co-Operation (CDCJ)

Ms Sophio GELASHVILI, Head of Unit, Legal Co-operation Division / Cheffe d'unité, Co-opération juridique

Steering Committee on Media and Information Society / Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Ms Artemiza-Tatiana CHISCA, Head of Freedom of Expression and CDMSI Division, Secretary of the CDMSI / Cheffe de division, Liberté d'expression et CDMSI, et Secrétaire du CDMSI

Ms Giulia LUCCHESI, Secretary of the MSI-AI / Secrétaire du MSI-AI

Youth Department / Service de la jeunesse

Mr Tobias FLESSENKEMPER, Head of the Youth Department/ Chef du Service de la Jeunesse, Directorate for Democracy – Direction de la Démocratie

Ms Gordana BERJAN, Head of Division, European Youth Foundation / Cheffe de division, Fonds Européen pour la Jeunesse

Ms Stephanie BUREL, Policy Advisor, Youth Policy Division / Conseillère politique, Politiques de Jeunesse

Ms Mara GEORGESCU, Programme Manager, European Youth Foundation / Gestionnaire de programme, Fonds Européen pour la Jeunesse

Division for Gender Equality / Division pour l'égalité de genre

Ms Camille GANGLOFF, Head of Gender Equality policies Unit / Cheffe d'unité, Politiques de l'égalité de genre

Group of States Against Corruption (GRECO)

Ms Anne WEBER, Administrative officer / Administratrice

Committee of Experts on the Evaluation of Anti-Money Laundering Measures and the Financing of Terrorism – Moneyval

Mr Lado LALICIC, Deputy Executive Secretary and Head of Unit / Secrétaire exécutif adjoint et chef d'unité

European Committee on Crime Problems (CDPC)

Ms Eva PASTRANA, Head of the Criminal Justice Division and Secretary of the CDPC / Cheffe de division de la Division du Droit pénal et Secrétaire du CDPC

Brussels Office / Bureau de Bruxelles

Mr Andriy ZAYATS, Head of Office / Chef du Bureau

Mr Humbert DE BIOLLEY, Deputy Head of Office / Chef du Bureau adjoint

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Amanda LARIVIERE

Ms Elisabetta BASSU

Ms Clarissa WORSDALE

